

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 19h05'.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M^{me} la Directrice générale provinciale assiste à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **51** membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (CDH-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M^{me} Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M. Michel NEUMANN (ECOLO), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

Excusés :

M. Alain DECERF (PS), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Luc NAVET (PTB).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019.
2. Rapport des représentants de la Province de Liège au sein d'Enodia.
3. Audition de la direction générale d'Enodia.

4. Audition de la direction générale de Nethys.
5. Débat.
6. Projet de résolution à adopter par le Conseil provincial.
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président rappelle les termes des articles 94, 95 et 96 du R.O.I. du Conseil provincial.

Il rappelle également qu'en vertu de l'article 96 dudit R.O.I., l'enregistrement des séances est interdit. Néanmoins, ainsi que décidé par le Bureau, la prise de vidéos est autorisée jusqu'au point 2 dans son intégralité. Par la suite, les représentants de la presse ainsi que les conseillers provinciaux et le public présent sont invités à ne plus enregistrer.

M. le Président informe l'Assemblée provinciale que ses membres se réunissent ce jour suite à la demande formulée par les groupes ECOLO, PTB et CDH-CSP, conformément à l'article 36 du R.O.I. du Conseil provincial.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

Enfin, il remercie les membres des Conseils d'administration et du management d'ENODIA et de NETHYS d'être présents ce jour.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019 :

« Séance publique

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h30'.*
- *49 membres y assistent.*
- *Monsieur le Gouverneur et Madame la Directrice générale provinciale assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2019.*
- *En suite de la vérification des pouvoirs effectuée par la première Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège, l'Assemblée admet Madame Nathalie FRANÇOIS à la prestation de serment et à son installation en qualité de Conseillère provinciale, en remplacement de Madame Muriel GERKENS.*
- *Madame Nathalie FRANÇOIS prête le serment constitutionnel en langue française. Monsieur le Président la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère provinciale.*

- *En suite de la vérification des pouvoirs effectuée par la deuxième Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers, l'Assemblée admet Messieurs Hajib EL HAJJAJI et Marc MAGNERY à la prestation de serment et à leur installation en qualité de Conseillers provinciaux, en remplacement de Mesdames Julie CHANSON et Eva FRANSEN.*
- *Messieurs Hajib EL HAJJAJI et Marc MAGNERY prêtent le serment constitutionnel en langue française. Monsieur le Président les déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers provinciaux.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 18-19/A11, A12 et A13.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
 - *18-19/324 à 326 ;*
 - *18-19/329 à 338 ;*
 - *18-19/340 à 345 ;*
 - *18-19/349 à 367 ;*
 - *18-19/369 à 390 ;*
 - *et le document 18-19/392.*
- *L'Assemblée adopte les documents :*
 - *18-19/327 ;*
 - *18-19/346 à 348 ;*
 - *18-19/391 et 18-19/393.*
- *L'Assemblée prend acte du document 18-19/328.*
- *L'Assemblée prend connaissance du document 18-19/339.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2019 est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 18h15'. »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

Pour la bonne organisation de la séance, M. le Président invite les membres de l'Assemblée à poser leurs questions à l'issue des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, afin de pouvoir faire rapport à l'Assemblée, et en vertu de l'article 18 du R.O.I. du Conseil provincial, M. le Président invite M^{me} Myriam ABAD-PERICK, Première Vice-Présidente, à présider la séance.

M^{me} Myriam ABAD-PERICK, Première Vice-Présidente, prend place à la tribune.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE DE LIÈGE AU SEIN D'ENODIA

Parmi les représentants de la Province de Liège au sein d'Enodia, prennent successivement la parole :

- M. Julien VANDEBURIE, pour ECOLO ;
- M. Jean-Claude JADOT, pour le MR ;
- M. Luc GILLARD, pour le PS.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, invite les représentants de la presse ainsi que les conseillers provinciaux et le public présent à ne plus enregistrer.

AUDITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENODIA

M^{me} Carine HOUGARDY, Directrice générale f.f. d'ENODIA, intervient à la tribune.

AUDITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE NETHYS

M. Stéphane MOREAU, Administrateur délégué de NETHYS, intervient à la tribune.

DÉBAT

Après avoir entendu les différents rapports et interventions, M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, invite les membres de l'Assemblée à poser leurs questions.

Interviennent successivement à la tribune :

- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe ;
- M^{me} Murielle FRENAY, Conseillère provinciale ;
- M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe ;
- M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale ;
- M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial ;
- M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, clôt la discussion générale et suspend la séance pour permettre aux personnes interrogées de préparer leurs réponses.

Réouverture de la séance.

MM. Luc GILLARD, Député provincial – Président, et Bertrand DEMONCEAU, Directeur général adjoint f.f. d'ENODIA, interviennent successivement à la tribune pour leurs réponses.

M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, ouvre la discussion générale.

Interviennent successivement à la tribune :

- M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe.
- M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale ;
- M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe ;
- M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe ;
- M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe ;
- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe.

Enfin, M. Jean-Claude JADOT, Président du Conseil, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, clôt la discussion générale.

PROJET DE RÉSOLUTION À ADOPTER PAR LE CONSEIL PROVINCIAL.

M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document ayant soulevé un débat, M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée à ne pas l'adopter, dans sa version initiale, par 2 voix pour et 8 voix contre.

La version amendée du projet de résolution soumise au Bureau a été distribuée aux Conseillers.

M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, ouvre la discussion générale.

MM. Rafik RASSAA et Julien VANDEBURIE, Chefs de groupe, interviennent successivement à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, clôt la discussion générale.

Pour le projet de résolution déposé par les groupes ECOLO, PTB et CDH-CSP :

Mises aux voix, les conclusions du Bureau, qui propose de ne pas l'adopter, sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Votent contre : le groupe PTB et le groupe CDH-CSP
- S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil n'adopte pas la résolution initiale, telle que déposée par les groupes ECOLO, PTB et CDH-CSP.

Pour le projet de résolution amendé, tel que déposé sur les bancs :

Mises aux voix, les conclusions du Bureau, qui propose de l'adopter, sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

En séance publique ;

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre II, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux intercommunales ;

Vu les informations apparues dans la presse concernant la vente d'activités concurrentielles du groupe ENODIA, sans que le conseil d'administration du groupe ne soit consulté ni même informé au préalable ;

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe PUBLIFIN, devenu ENODIA, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017 ;

Vu en particulier le Titre 2, Partie 3, Deuxièmement, 5^{ème} recommandation du rapport qui prévoit de « engager les organes des différentes entités du groupe PUBLIFIN-NETHYS, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale » ;

Vu en particulier le Titre 2, Partie 3, Deuxièmement, 6^{ème} recommandation du rapport qui prévoit de « imposer que toute restructuration et modification des structures existantes en lien avec les intérêts communaux gérés par une intercommunale implique nécessairement (en approfondissant l'article L1523-6 du C.D.L.D.) :

- a. une décision préalable des différents conseils communaux et le cas échéant provinciaux sur base d'une présentation de l'intercommunale avec un plan stratégique ;

- b. le cas échéant, la consultation obligatoire des autorités de régulation ;
- c. une mesure de tutelle spéciale d'autorisation ;
- d. un mécanisme de sortie facilitée pour les communes en désaccord » ;

Considérant que la Province de Liège est le premier actionnaire de l'intercommunale ENODIA ;

Vu le rapport des délégués spéciaux du Gouvernement du 20 décembre 2018 ;

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, constituent un patrimoine collectif et public qui appartient aux communes et à la Province ;

Considérant que l'initiative industrielle publique pour l'emploi et le développement économique de la Province de Liège est primordiale ;

Considérant que la mise en œuvre des recommandations doit se poursuivre, en particulier chez NETHYS ;

DÉCIDE

De marquer son inquiétude concernant les procédures et les méthodes mises en place par la société NETHYS pour la vente de ses participations majoritaires dans des secteurs concurrentiels ;

De demander qu'au sein du Conseil d'administration d'ENODIA soit débattu de manière transparente le développement stratégique de l'intercommunale ENODIA et la nécessaire redéfinition de son périmètre d'activités ;

De rappeler que nonobstant le fait qu'elle ne détienne plus, en application du C.D.L.D., la majorité des voix au sein du Conseil d'administration et n'en assure plus la présidence, la Province de Liège reste l'actionnaire majoritaire de l'intercommunale ENODIA ;

De rappeler que la Province de Liège a toujours témoigné sa volonté d'être particulièrement attentive à l'avenir de cette intercommunale en termes d'emplois, de maintien des centres décisionnels en Province de Liège, de services aux communes et aux citoyens mais aussi d'économie (sous-traitance notamment) ;

De rappeler que sur proposition des représentants de la Province de Liège, le Conseil d'administration d'ENODIA du 11 septembre 2019 a décidé de supprimer, dans les plus brefs délais, FINANPART conformément à ce qui a été recommandé par la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe PUBLIFIN constituée au sein du Parlement de Wallonie ;

De charger les cinq représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration d'ENODIA : MM. Alain DECERF, Maxime DEGEY, Luc GILLARD, Jean-Claude JADOT et Julien VANDEBURIE,

- de prendre connaissance, lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, des informations qui leur seront communiquées quant aux opérations de redéfinition du périmètre des activités concurrentielles de NETHYS ;
- de ne prendre aucune décision en attendant l'examen des rapports commandés par le Conseil d'administration d'ENODIA et le cas échéant par la Province de Liège ;
- d'en faire rapport au Conseil provincial ;

De préciser que ses représentants au sein du Conseil d'administration d'ENODIA ne se prononceront pas globalement sur le principe de cession d'actif mais après examen, filiale par filiale ;

De soutenir la décision du Collège provincial de ce 19 septembre :

- de confier à un expert indépendant ou à un collège d'experts indépendants la charge de réaliser une mission d'audit et/ou de due diligence dont l'objet sera de permettre à la Province de Liège de s'assurer que l'information reçue ou à recevoir sur les opérations de cession et de réorganisation d'activités envisagées à propos d'ENODIA et NETHYS est correcte et qu'elle constitue une base valable pour :
 - d'une part, déterminer la valeur réelle des activités à céder et, le cas échéant, l'adéquation du prix de la cession envisagé ;
 - d'autre part, obtenir les garanties nécessaires quant à la licéité des opérations envisagées et notamment quant à une absence de conflit d'intérêt dans le chef des organes des entités concernées ou des titulaires de fonctions dirigeantes au sein de ces entités ;
 - enfin, permettre à la Province de Liège de prendre toutes décisions utiles à ce propos, dans le respect de son obligation générale de vigilance ;
- de ne confier cependant cette mission à l'opérateur qui sera ainsi désigné que si et dans la mesure où, lors de sa prochaine réunion, le Conseil d'administration d'ENODIA ne dispose pas d'un rapport complet et circonstancié, émanant de l'expert qu'il a désigné à cette fin, quant à la valorisation des actifs qui pourraient être vendus et quant au respect des règles de droit applicables aux opérations envisagées ;
- de permettre aux communes de la Province de Liège associées à celle-ci au sein de l'intercommunale ENODIA de bénéficier de tous les éléments d'informations et des conclusions qui seraient contenus dans la mesure d'instruction décidée ci-avant ;

De proposer à la suite de la publication de ces rapports la tenue d'une Assemblée générale d'ENODIA ;

De charger les cinq représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration d'ENODIA : MM. Alain DECERF, Maxime DEGEY, Luc GILLARD, Jean-Claude JADOT et Julien VANDEBURIE, de réclamer l'application de ces résolutions du Conseil provincial chaque fois que nécessaire tant lors des délibérations que lors des prises de décisions à advenir à ces sujets à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de l'intercommunale précitée ;

D'acter que le Collège provincial a adopté, ce lundi 23 septembre, la décision de principe qui doit permettre la désignation rapide, dans le respect des dispositions des marchés publics, d'un consultant chargé de la conseiller sur les aspects économiques, juridiques et financiers des opérations de cessions et de réorganisation envisagées au sein de l'entité NETHYS.

En séance à Liège, le 23 septembre 2019.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

M^{me} la Vice-Présidente, Présidente de séance, invite M. le Président à reprendre sa place à la tribune.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019.

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 21h55'.

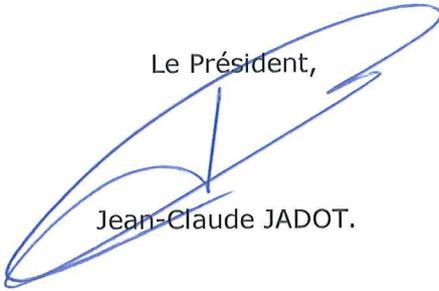
Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,



Marianne LONHAY

Le Président,



Jean-Claude JADOT.